



MAIRIE DE VIARMES
Place Pierre Salvi – Boîte postale 10
95270 VIARMES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire
à la salle SAINT-LOUIS de VIARMES

ORDRE DU JOUR

JEUDI 6 OCTOBRE à 20 heures
En salle SAINT-LOUIS à VIARMES

Le conseil municipal sera retransmis en direct sur le site internet de la ville : <https://viarmes.fr/>

L'Ordre du Jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 30 juin 2022.
- Informations sur les décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

FINANCES :

1. Décision modificative n°2 – Budget commune 2022
2. Complément de subvention en faveur du club de Judo de Viarmes
3. Signature d'une Convention de partenariat entre la commune de Viarmes et la communauté de communes Carnelle Paye-de-France pour le développement de l'accueil petite enfance sur le territoire communautaire

URBANISME :

4. Autorisation au Maire à céder de la parcelle AB 101 - rue Jean Moulin
5. Autorisation au Maire à signer une convention pour la protection, la gestion et la valorisation du site « Le corridor biologique de Viarmes » - ENS local

AFFAIRES GENERALES :

6. Adhésion des communes de Lamorlaye et d'Épinay Champlatreux dans le périmètre du SICTEUB pour la compétence assainissement
7. Signature d'une convention avec l'APAVO concernant l'intervention de piégeage d'animaux nuisible
8. TRI-OR Rapport d'activité 2021

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

En mairie, le 29 septembre 2022

Pour affichage,
Le Maire,